

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY
SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TREND A ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Attribution du marché de préparation et fourniture des repas en liaison froide et/ou chaude pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Pour rappel, un marché de fourniture et de service pour la préparation et la fourniture des repas en liaison froide et/ou chaude pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 et R.2131-12 du Code de la commande publique. Cette consultation a été lancée le 16 juin dernier pour une remise des offres fixée au 6 juillet 2026. Un montant maximum annuel de 100 000 € est prévu conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique.

Nous avons reçu trois candidatures. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 16 juillet pour auditionner les candidats.

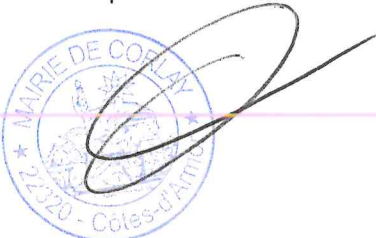
Au regard des critères de sélection (note prix 40% et note technique 60%), il est proposé de retenir la candidature de Restoria.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution du marché de fourniture et de préparation des repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire à Restoria,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché susdit ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement de ce marché.

Transmis à la Préfecture
Le 13 octobre 2026

Certifié par M. le Maire.



Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juillet 2026.

Le Maire, Olivier ALLAIN.

